

Genolier (Suisse), 21 décembre 2021

A : Monsieur le Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat, des Objectifs de Développement Durable et du Plan d'Affectation des Terres
(lwhitemfsepc@gmail.com)

Ref : Demande d'arrêt de l'exploitation forestière dans la forêt sacrée de la communauté de Massaha et de sa reconnaissance légale comme aire protégée en domaine de chasse

Cher Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons au nom du Consortium APAC, une association mondiale de membres dédiée au soutien des Peuples Autochtones et des communautés locales qui protègent, conservent et défendent leurs terres collectives et leurs territoires de vie. Nous avons des Membres organisationnels et des Membres d'Honneur individuels dans plus de 80 pays du monde entier et nous avons le statut d'observateur auprès de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et du Conseil économique et social des Nations Unies.

Nous vous écrivons pour vous faire part de notre profonde inquiétude concernant l'exploitation forestière qui a lieu dans la forêt sacrée du village de Massaha, située à 56 kilomètres de Makokou sur la route nationale de Mekambo. Grâce à notre adhésion à l'Afrique Centrale, nous avons appris le noble rôle joué par la communauté des deux côtés de la rivière Liboumba dans la conservation de la forêt. Les efforts de la communauté pour conserver et protéger leur forêt ont été inspirés par l'importance culturelle, écologique, et économique qu'ils attachent à la forêt en tant que peuple rural. Cependant, les efforts qu'ils ont déployés tout au long de leur vie et les avantages qu'ils en retirent sont menacés par l'exploitation forestière autorisée par le gouvernement à la société Transport Bois Négoce International (TBNI), dont l'Unité Forestière de Gestion 2 (UFG-2) dans l'Unité Forestières d'Aménagement 1 (UFA-1) couvre 11 300 ha de la forêt de Massaha au sud de la communauté.

Les études en cours ont indiqué de manière préliminaire l'immense valeur de la forêt dans sa riche diversité bioculturelle. Il s'agit notamment de la présence de plus de 42 espèces, dont 15 figurent sur la liste rouge de l'UICN, comme l'éléphant de forêt africain (CR), le gorille (CR), le chimpanzé (EN) et le pangolin géant (EN) ; d'une abondance d'espèces d'arbres protégés du Gabon comme le Kevazingo, le Moabi et l'Andok ; des poissons dans la rivière Liboumba qui alimente des centaines de personnes ; et des 14 anciens villages au nord et sud de la Liboumba (Ngozo, Ekombo Ya Nkola, Balou, Bandétsé, Ibenga, Zokoualouboua, Mepindji, Katamekodji, Mazala, Mabadji, Malembé, Zazo 1, Zazo 2, et Itoukoué) et 6 sites sacrés au sud de la Liboumba (Aboye, Ikozo, Mehambi, Ponga, Ekoukoua Sombet, et Mabadji Mambokou Bangando). Toute cette richesse est menacée par l'exploitation forestière dans l'UFG-2. Les efforts de la communauté pour arrêter l'exploitation forestière ont été reconnus par la presse [mondiale](#) comme [nationale](#) qui ont documenté leur lutte. Les membres de la communauté ont fait part

des terribles changements survenus dans les ruisseaux qui ont affecté leurs activités de pêche. Leurs filets de pêche ont été piégés par des troncs d'arbres et les cours d'eaux ont été obstrués par des déchets provenant des activités d'exploitation forestière. D'autres, plus âgés, soulignent le risque de la disparition des origines historiques et culturelles de leur village. Tous les 9 anciens villages nord de la Liboumba ont déjà été gravement impactés, certains entièrement détruits par les parcs à bois.

En cette décennie de crise climatique, n'importe quel gouvernement veillerait à respecter les efforts des communautés, comme ceux de la population du village de Massaha, pour protéger leur forêt de la destruction. Ils ont même soumis une demande au gouvernement pour que leur territoire soit classé comme aire protégée en domaine de chasse, *Ibola Dja Bana Ba Massaha* (la réserve des enfants de tout Massaha). Cependant, nous sommes profondément inquiets d'apprendre qu'après deux visites du Directeur Général de la Faune et des Aires protégées du Ministère des Eaux et Forêts, que l'exploitation n'est pas stoppée, et que le gouvernement n'a pas tenu compte des préoccupations de la communauté exprimées dans plusieurs lettres (adressées au Directeur Provincial, Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées, et à votre Excellence le Ministre, des Eaux et Forêts) et dans la demande de classement du territoire, étayée par les lois du Gabon. Il est décourageant d'apprendre que TBNI poursuit ses activités d'exploitation forestière dans des territoires sud de la Liboumba qui n'ont jamais été exploités auparavant et [dont le RADD alert démontre qu'ils ont des forêts très intactes par rapport aux zones environnantes](#). Ces concessions à la société chinoise ne font qu'exposer les forêts et leurs précieuses ressources à ceux qui s'en soucient le moins et privent les communautés de leur relation culturelle intime et à long terme avec ces ressources. La dégradation incontrôlée de la forêt va à l'encontre des engagements pris par le gouvernement gabonais dans le cadre de plusieurs instruments internationaux, notamment la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Le Gabon a également proclamé son intention d'être leader dans la vision mondiale de 30x30 en tant que membre de la Coalition Haute Ambition pour la Nature et les Personnes ("High Ambition Coalition for Nature and People" en anglais), dont l'aire protégée communautaire proposée par Massaha contribuerait.

Nous vous implorons de respecter les valeurs immenses et incommensurables de ces forêts, non seulement au niveau local mais aussi au niveau mondial, afin de contribuer à la conservation de la biodiversité et à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en ces temps de grande incertitude. En solidarité avec la population du village de Massaha et ses partisans au Gabon, en Afrique Centrale et dans le monde entier, nous vous demandons instamment d'ordonner le retrait de la partie en question de la concession d'exploitation forestière, maintenant et pour la postérité. Nous vous demandons également d'examiner la demande de la communauté de reclasser la zone en aire protégée en domaine de chasse et leur proposition d'un plan simple de gestion signé par l'ensemble de la communauté soumis à la Direction Générale de la Faune et Des Aires Protégées. Cette aire protégée doit être gouvernée et gérée par la communauté, dans une manière autodéterminée qui soutient les droits, moyens

de subsistance, et la culture de la population de Massaha. Nous attendons de vous une réponse positive et une action audacieuse pour les générations actuelles et futures.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération,



M. Pooven Moodley
Président, Défendre les territoires de vie
Conseil du Consortium APAC



Mme Holly Jonas, LLM
Coordinatrice internationale
Secrétariat du Consortium APAC
holly@iccaconsortium.org

Contact :
Milka Chepkorir
milka@iccaconsortium.org
defending@iccaconsortium.org